



CC du Pays de Bray (Siren : 246000913)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lachapelle-aux-Pots
Arrondissement	Beauvais
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1997
Date d'effet	31/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Nadège LEFEBVRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 rue d'Hodenc
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60650 LACHAPELLE-AUX-POTS
Téléphone	03 44 81 35 20
Fax	03 44 81 35 21
Courriel	dlandier@cc-paysdebray.fr
Site internet	www.cc-paysdebray.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 866
Densité moyenne	76,38

Périmètre

Nombre total de communes membres : 23

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Blacourt (216000737)	667
60	Cuigy-en-Bray (216001867)	964
60	Espaubourg (216002188)	518
60	Flavacourt (216002337)	684
60	Hodenc-en-Bray (216003129)	504
60	Labosse (216003285)	459
60	Lachapelle-aux-Pots (216003301)	1 649
60	Lalande-en-Son (216003400)	703
60	Lalandelle (216003418)	479
60	Le Coudray-Saint-Germer (216001636)	966
60	Le Vaumain (216006510)	362
60	Le Vauroux (216006536)	517
60	Lhéraule (216003566)	192
60	Ons-en-Bray (216004713)	1 437
60	Puiseux-en-Bray (216005108)	426
60	Saint-Aubin-en-Bray (216005611)	1 156
60	Saint-Germer-de-Fly (216005710)	1 738
60	Saint-Pierre-es-Champs (216005850)	712
60	Sérifontaine (216006072)	2 847
60	Talmoniers (216006171)	701
60	Villebray (216006684)	259
60	Villers-Saint-Barthélemy (216006726)	528
60	Villers-sur-Auchy (216006783)	398

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- collecte, transport et épuration des eaux usées, ainsi qu'élimination des boues produites.
- Assainissement non collectif
- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ; - contrôler les installations d'assainissement non collectif ; - gestion du service des eaux pluviales urbaines; - réalisation de toutes études en matière de gestion de la ressource en eau.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des ordures ménagères

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Autres actions environnementales

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : mise en oeuvre d'actions en faveur des zones sensibles et des espaces naturels à protéger ; - Compétences "Hors Gemapi" mais en accord avec l'article L.211-7 du code de l'environnement auquel renvoie le CGCT dont les items 4°, 11° et 12°, à savoir : 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ; 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Action sociale

- Etude, soutien aux opérations communales et interventions directes éventuelles en matière d'accueil de la Petite enfance, ainsi que d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs en rapport avec le contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Oise ; - Etude et interventions en direction des enfants de 6 à 18 ans en rapport avec le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de l'Oise ; - Etude, soutien aux opérations communales et interventions directes éventuelles en faveur des personnes âgées (aide au maintien à domicile en particulier) ; - Soutien aux opérations communales et interventions directes éventuelles en matière d'action culturelle et sportive (soutien à la vie associative à vocation intercommunale) ; - Participation à des actions contribuant à l'emploi et à la formation notamment par l'adhésion aux structures (mission locales etc) compétences territorialement.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, créative, portuaire ou aéroportuaire ; - Soutien aux activités économiques de SCOT ; - Soutien aux activités économiques communales identifiées et actives (voirie, aménagements paysagers, parkings PL-VL) mise en place d'une signalétique intercommunale adaptée aux ZA existantes

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Participation à la réhabilitation des collèges.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Participation à la réhabilitation des collèges pour les décisions prises avant le 31/12/1999.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi, modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Soutien au développement du tourisme et participation à des actions valorisant les richesses touristiques du Pays de Bray, notamment à travers la gestion d'un office du tourisme syndicat d'initiative (OTIS) ; Étude et promotion de sentiers et de circuits de randonnée, sont concernés les sentiers et circuits de randonnée situés sur le territoire communautaire faisant

l'objet d'une édition dans un guide. Lesdits circuits devront être inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et suivi d'un programme local de l'habitat (PLH)

- Politique du logement non social

Etude puis coordination des besoins des communes en matière d'habitat collectif. Mise en place d'une charte du logement locatif.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Etude et interventions en matière d'amélioration de l'habitat, notamment à travers des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Suivi du projet de territoire et contribution au financement des actions du Pays de Bray

- Gestion d'un centre de secours

Contribution au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

- Transports : étude et éventuellement mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés ; création et gestion d'aires de co voiturage. - Etude, programmation et promotion : étude et programmation des équipements et service à la population et aux entreprises du Pays de Bray ; Toute action de promotion, de communication, d'animation et d'information à caractère intercommunale et bénéfique à la population et aux entreprises du Pays de Bray et notamment le versement d'une subvention aux associations d'intérêt communautaire. - Groupement de commandes : la CC peut être coordonnateur dans le cadre des groupements de commandes tels que définis à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/15 relative aux marchés publics. La CC peut être en charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres du groupement. Des groupements de commandes pourront également être réalisés avec des communes non adhérentes à la CC.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	762 826

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)